Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 085-258502962-20260623-D101_COS230626-DE

D101-COS230626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents JEAN-CLAUDE BIRON, JEAN-CLAUDE FLEURY, CATHERINE ROUX, JEAN-FRANCOIS BIRON, OLIVIER COSTE, JEAN-CHRISTOPHE PORCHER, PHILIPPE BRIAUD, MURIELLE GUILBAUD, GUY PLISSONNEAU, FRANCOIS CAUMEAU, ALEXANDRA GABORIAU, PATRICE GABORIT, CLAIRE MAURIAT, MICHEL PAILLUSSON, MICHEL COUMAILLEAU, PATRICE BERNARD, JEAN-EUDES CASSES, ROMAIN LEYMONERIE, LOIC CHUSSEAU, JEAN FERRAND, SONIA GINDREAU, PATRICK VILLALON, NICOLAS BOISSEAU, PIERRE DILLANGE, ANTOINE METAIS, CHRISTOPHE MOREAU, STEPHANE BOUILLAUD, DOMINIQUE GATINEAU, CHANTAL RAGOT, PASCAL COUSIN, LIONEL GAZEAU, NICOLAS JAUNET, ALAIN PERAUDEAU, ALAIN SCHMUTZ, YANNICK SOULARD, GILBERT LEROUX, JEAN-PIERRE RATOUIT, ANTHONY BONNET, CLAUDE DURAND, DAMIEN GRASSET, LANDRY RONDEAU, PIERRICK THOMAS

Excusés ayant donnés pouvoirs : DIDIER GENTIL a donné pouvoir à JEAN-FRANCOIS BIRON, ETIENNE FORT a donné pouvoir à PATRICE GABORIT, CHRISTOPHE HOGARD a donné pouvoir à DAMIEN GRASSET

Excusés représentés : YOANN GUILLONNEAU représenté par JACQUES RIGALLEAU, ERIC BARBOT représenté par MICHEL MULLER, FRANCK GRAVELEAU représenté par CHRISTIAN MERLET

Excusés : PATRICE AUBERNON, STEPHANE NICOLEAU, VINCENT JOLLY, ANTOINE JOSSO, BENEDICT ROLLAND, BERNARD BESSONNET, CLAUDE VILLAIN, GUY AIRIAU, NINON GREAU, NICOLAS HELARY, ALBERT BOUARD, DONATIEN CHEREAU, LOIC PERON, YVON PRAUD, PASCAL PAQUEREAU, ARNAUD PRAILE, ANNE BOISTEAU-PAYEN

Date de convocation : 15 juin 2026
Membres en exercice : 65
Présents : 45
Votants : 48

Désignation d'un (1) élu référent titulaire et d'un (1) élu référent suppléant pour représenter Trivalis au sein de l'Association Nationale des Collectivités Territoriales et des Professionnels pour la Gestion des Déchets, de l'Energie, des Réseaux de Chaleur et de Froid et de l'Environnement (AMORCE)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1, L.2121-33 et L.2121-21,

Vu l'installation du nouveau comité syndical en date du 9 juin 2026,

Considérant que Trivalis adhère à l'Association Nationale des Collectivités Territoriales et des Professionnels pour la Gestion des Déchets, de l'Energie, des Réseaux de Chaleur et de Froid et de l'Environnement (AMORCE).

Considérant que Trivalis doit être représenté au sein de cet organisme par un (1) élu référent titulaire et un (1) élu référent suppléant.

Considérant qu'il convient ainsi de procéder à la désignation d'un (1) élu référent titulaire et d'un (1) élu référent suppléant pour représenter Trivalis au sein d'AMORCE.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

Monsieur le Président informe le comité syndical des candidatures suivantes :

Elu référent titulaire :
Est candidat : Monsieur Damien GRASSET

Monsieur le Président propose aux autres candidats de se faire connaître.

Elu référent suppléant :
Est candidat : Monsieur Jean-Claude BIRON

Monsieur le Président propose aux autres candidats de se faire connaître.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 085-258502962-20260623-D101_COS230626-DE

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à procéder à la désignation d'un (1) élu référent titulaire et d'un (1) élu référent suppléant pour représenter Trivalis au sein d'AMORCE.

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur le Président donne lecture des nominations :

Elu référent titulaire : Monsieur Damien GRASSET
Elu référent suppléant Monsieur Jean-Claude BIRON

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Damien Grasset
Président de Trivalis
24 juin 2026

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Guy Plissonneau
Trivalis - 1er Vice-Président
24 juin 2026

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).